

# COMMUNE DE CAMPAGNAN

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5.9. LES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

Département de l'Hérault

## La collecte et le tri en vallée de l'Hérault

### Un service de collecte assuré par la communauté de communes

La communauté de communes assure un service de collecte en porte à porte pour tous les foyers. Cette collecte concerne d'une part les déchets dits "résiduels" (c'est à dire ceux qui ne peuvent être valorisés ou recyclés) qui doivent être mis dans les bacs gris et d'autre part les "biodéchets" (aussi appelés fermentescibles) qui doivent être mis dans les bacs verts.

Ces bacs sont collectés chacun une fois par semaine quand il s'agit de bacs roulants et deux fois par semaine quand il s'agit de petits bacs à poignée (appelés modulos) dont sont dotés les habitations dans les petites rues des bourgs.

Chaque commune a été divisée en trois zones avec pour chacune un mode de collecte adapté :

- **Collecte de tous les bacs de tri en porte-à-porte pour 3/4 des foyers** dans les secteurs pavillonnaires de la vallée de l'Hérault (semaine paire ordures résiduelles et déchets de cuisine, semaine impaire emballages-papiers et déchets de cuisine).

- **Accès 24h/24 et 7j/7 à des colonnes et points tri de proximité** avec votre badge d'accès pour les habitants de cœurs de villages et de rues étroites, soit moins d'1/4 des foyers. Ce service adapté se trouvera au plus proche de votre habitation et vous permettra de trier l'ensemble de vos déchets sans attendre les jours de collecte. Vous n'aurez plus à stocker les bacs à votre domicile et les trottoirs seront plus propres et accessibles.

- **Mise en place de points tri de proximité ou d'une collecte en porte-à-porte** selon les conditions d'accès et la pertinence pour les habitats isolés (mas ou hameau).

**Plan de la collecte des déchets sur Campagnan (source : CCVH) :**

